



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22/07/2025 N°783

Le Conseil national de l'industrie (CNI) partage un avis de réponse aux droits de douane imposés par l'administration américaine afin de protéger les industries françaises et européennes

Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, a réuni l'ensemble des filières industrielles du Conseil national de l'industrie afin de construire une position commune de l'industrie française sur la posture européenne dans les négociations commerciales en cours entre la Commission européenne et l'administration Trump.

L'ensemble des acteurs industriels et des représentants des salariés ont fait état de leurs inquiétudes concernant le caractère brutal et imprévisible de la décision de l'administration américaine d'imposer un droit additionnel de 30% sur les exportations européennes vers les États-Unis alors que les négociations n'ont pas encore abouti. Ils ont rappelé que la seule issue souhaitable de la négociation en cours est une désescalade.

Les industriels ont également souligné qu'un accord déséquilibré créerait un précédent entre pays industrialisés et pourrait entrainer une nouvelle vague de désindustrialisation en France et en Europe. Les filières ont indiqué leur préférence pour une posture de négociation ferme permettant d'aboutir de manière crédible à une désescalade durable.

Sur cette base, le Conseil national de l'industrie a adopté un avis soulignant l'importance que l'accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis soit équilibré.

Les organisations patronales, salariales et institutionnels de l'industrie ont ainsi appelé la Commission à défendre pleinement l'intérêt européen, en étant prête à adopter dès que nécessaire les contre-mesures appropriées, en cas d'échec des négociations à atteindre un résultat équilibré.

Afin de défendre les intérêts de l'Union européenne plusieurs propositions à la main de la Commission européenne ont été rappelées, et notamment

- Adopter le projet de règlement d'exécution de la Commission pour suspendre la première liste de contre-mesures (21 Mds€), pour permettre un déploiement à partir du 6 août en cas d'échec des négociations, et faire adopter aussi tôt que possible la seconde liste de contre-mesures ;
- Envisager l'extension des mesures restrictives au-delà du champ des biens par l'activation de l'instrument anti-coercition, qui permettrait d'activer des contre-mesures au-delà du champ tarifaire comme le contrôle à l'export, la limitation d'accès aux marchés publics, ou des restrictions ou taxations sur les services.
- Monitorer et prévenir toute redirection de flux commerciaux qui affecterait les producteurs européens.
- Renforcer les mesures de soutien à l'offre industrielle notamment en mettant en place une préférence européenne sur l'ensemble des dispositifs publics

Consulter l'avis du CNI en cliquant ici

Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie, a déclaré « Il serait inenvisageable de céder à une coercition économique américaine et d'accepter un accord contraire à nos intérêts économiques. L'approche que nous avons eu ces trois derniers mois n'a manifestement pas fonctionné. Il est nécessaire désormais de changer de posture pour crédibiliser la capacité de riposte européenne. »

Contacts presse:

Cabinet de Marc Ferracci: 01 53 18 46 19 / 01 53 18 43 57 - presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr